

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 59 (1997)
Heft: 7-8

Rubrik: Prévention des accidents ; ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Qu'est-ce qu'une «Déclaration de conformité»

Th. Bachmann BUL

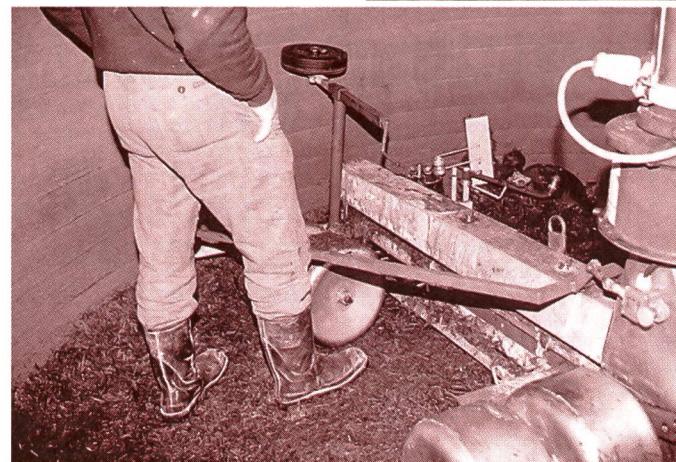
A Villars, le SPAA a parlé longuement de mécanisation de montagne, de sécurité routière et de ... «Déclaration de conformité». Qu'est ce qui se cache derrière ce terme?

Comme son nom l'indique, ce papier, délivré par le fabricant, l'importateur ou le revendeur, déclare que la machine achetée est «conforme» aux prescriptions européennes. Depuis le 1^{er} janvier, cette déclaration fait partie intégrante de l'objet livré au même titre qu'un tube de protection sur l'arbre de transmission fait partie de celui-ci.

La phase transitoire de 18 mois est arrivée à son terme le 31 décembre 1996. Après cette date, toute nouvelle machine agricole doit se tenir aux exigences de sécurité et de santé édictées par les directives européennes.

Tout d'abord, ces directives s'adressent au fabricant. Comme la Suisse n'est membre ni de l'UE ni de l'EEE, c'est l'importateur qui sera tenu de les respecter. Si les fabricants suisses de machines agricoles et les importateurs doivent connaître les nouvelles prescriptions, les revendeurs, eux aussi, ne peuvent les ignorer.

Or, à l'AGRAMA, seul 25% des machines contrôlées étaient munies d'un tel document! Surpris, certains fabricants ou importateurs nous ont demandé de quoi il s'agissait. Dans 30% des cas, nous en avons déduit qu'ils ne connaissaient même pas cette nouveauté ... De plus, la moitié des machines contrôlées n'avaient pas de mode d'emploi, un document qui doit pourtant être livré avec chaque machine. Nous avons procédé à une évaluation générale des objets exposés dans chaque stand visité et seul le tiers d'entre eux méritait la



mention «très bien». De tels résultats sont préoccupants. Néanmoins, nous sommes persuadés qu'un effort supplémentaire de notre part – mais surtout des fabricants et des importateurs – suffira pour améliorer la situation. Les agriculteurs peuvent aussi nous donner un coup de main en refusant d'acheter des machines agricoles sans déclaration de conformité.

La déclaration de conformité

... n'est pas qu'un bout de papier!

Elle ne comporte «que» 4 points:

1. Nom et adresse du fabricant ou de son agent en Suisse



Indispensables à la sécurité d'une machine: le mode d'emploi et la déclaration de conformité.

Lors d'un récent accident avec une désileuse, les experts ont constaté que l'arceau d'arrêt prescrit manquait. Le SPAA recommande vivement d'équiper les anciens silos de tels systèmes.

2. Description de la machine
3. Enumération des prescriptions auxquelles la machine est conforme
4. Signature et données relatives au signataire

A première vue, rien de bien compliqué. Mais c'est au point 3 que le bâ blesse. La directive «machine», qui vient en tête de l'énumération, exige que chaque machine doit être conforme à toutes les normes fondamentales de sécurité, de sorte que leur utilisation soit sûre et sans danger. La directive elle-même explique ce qu'il faut entendre par «sûr», une notion complétée par les normes de sécurité. Sur une machine, par exemple, ces normes stipulent les distances à respecter entre les parties mobiles qui peuvent se toucher. Il existe par ailleurs un nombre imposant de normes de sécurité relatives aux machines

agricoles telles que moissonneuse-batteuse, épandeur de fumier, presse à balles rondes ou carrées, motofaucheuse, etc. Le fabricant, tout comme l'importateur, doivent connaître et respecter toutes ces normes, et fournir un mode d'emploi contenant les consignes de sécurité. Ce n'est qu'après ce contrôle qu'il pourra remplir la déclaration de conformité et vendre la machine. En principe, un fabricant ne devrait construire une machine qu'après avoir pris connaissance des prescriptions.

Les quatre points mentionnés plus haut suffisent pour la plupart des machines agricoles. Seuls les tronçonneuses, les scies circulaires, les arbres de transmission et les dispositifs de protection du conducteur exigent une analyse plus conforme de la conformité: pour cela, un bureau homologué est nécessaire.

... un défi

Connaître, comprendre et appliquer toutes les normes de sécurité représente une tâche ardue. Le fait que le fabricant ou l'importateur doit signer une déclaration de conformité témoigne de l'importance de cette dernière. L'expérience faite à l'AGRAMA montre qu'une signature est souvent nécessaire pour rendre les personnes attentives à cet aspect.

... une liberté masquée?

La déclaration de conformité est une déclaration remplie par l'intéresse. Le fabricant lui-même peut déclarer que sa machine est conforme et la vendre dans tout l'espace européen sans devoir l'homologuer dans chaque pays. Bien que la Suisse ne fasse partie ni de l'UE ni de l'EEE, elle profite des prescriptions européennes. Cette liberté découle du principe: «Abolir les entraves commerciales» et ne bénéficie pas uniquement aux multinationales: une petit fabricant helvétique de machines agricoles peut aussi tirer parti de la possibilité d'exporter des produits conformes, sans entraves.

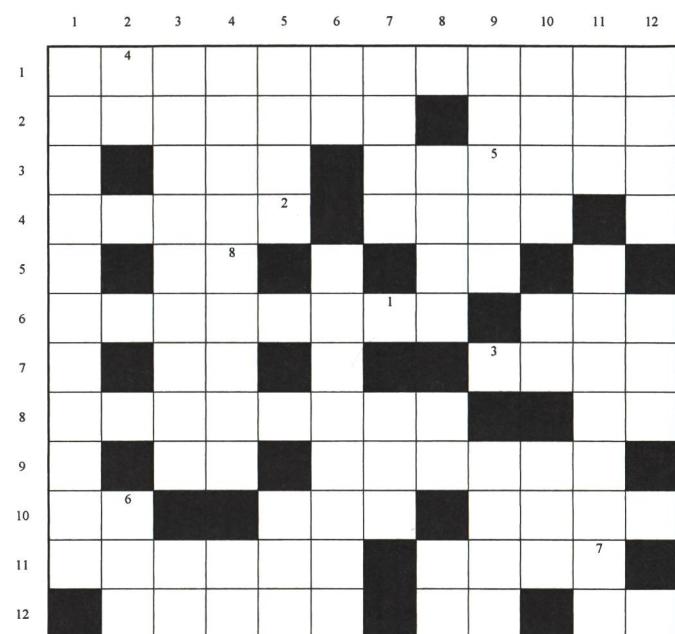
... atout ou tracasserie?

Actuellement, seul quelques protestations virulentes s'élèvent dans le

secteurs agricoles concernés contre les nouvelles prescriptions, surtout lorsque les intéressés ne voient que tracasseries et augmentations inutiles des coûts. En sa qualité de bureau de surveillance officiel du marché de l'agro-technique, le SPAA a souvent entendu cette critique relative à la déclaration de conformité. Notre expérience des accidents montre toutefois que des accidents surviennent tôt ou tard, lorsque le potentiel technique de prévention n'est pas pleinement exploité. Récemment, nous avons dû déplorer deux accidents provoqués par des désileuses. Si les dispositifs de sécurité avaient été conformes aux nouvelles dispositions, un agriculteur serait encore en vie et l'autre n'aurait pas été grièvement blessé. Dans le but de prévenir les accidents, l'obligation légale de réfléchir aux dangers potentiels d'une machine avant la vente, de prendre les mesures nécessaires et, le cas échéant, de rédiger un mode d'emploi et de déclarer la machine ... nous paraît tout à fait justifiée. Ce que les vendeurs considèrent comme des tracasseries se traduira bientôt par un recul du nombre des accidents mortels: cela compensera amplement les frais supplémentaires suscités par les nouvelles normes.

SPAA, Grange-Verney, 1510 Moudon, tél. 021 995 34 28

Le remue-ménages de TA: mots croisés no 6



Horizontal:

- 1 Secteur de l'agriculture
- 2 Manque quelquefois... — Estuaire profond
- 3 Ecorce de chêne — Avant le tricotage
- 4 A une bonne tête — Préposition
- 5 Ancienne identification d'un pays de l'est — Fin de nuitée
- 6 Besogneux campagnards chers à Ramuz — Sans crûte
- 7 Saint de la Manche — Digéra... son vin
- 8 Interrogation. Au milieu de la sciure
- 9 Sud-est — Ebranche
- 10 Fait le lien — Céréales — Friand de miel
- 11 Raisonnables. Sans tache
- 12 Domiciliées — Union européenne — Petit saint

Vertical:

- 1 Impénétrables
- 2 N'importe qui — Les tiens
- 3 Petits sacs à main — Conjonction
- 4 Change un ordre établi — Initiales papales
- 5 De feu — Un certain espace...
- 6 Avant gît — Le Général Guisan y vécut
- 7 Connue des footballeurs — A son siège au bout du lac
- 8 Arbrisseaux à fleurs jaunes — Non Outre-Manche — De pouvoir
- 9 Abîmée, pour la pomme ou la pêche — Attaché
- 10 Versant nord — Bougé — Pas tendre
- 11 Désert rocheux. Petits ruisseaux deviennent grands
- 12 Longues périodes — Dans le puits

Nous vous en souhaitons de bonnes ...

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

La solution est à renvoyer jusqu'au 29 août à:
Technique Agricole, Rédaction /Mots-croisés, Case postale, 5223 Riniken

Parmi les réponses justes, une combinaison ou une salopette ASETA sera tirée au sort

Solution du no 2 : Conditionner.

Le gagnant est M. Martial Longchamp, 1400 Yverdon



FALC

Broyeuses universelles

avec des outils en acier spécial à très petite usure



FALC offre la plus grande gamme de broyeuses pour:

- ◆ herbe et pâtures
- ◆ résidus de récolte

◆ sarments jusqu'à 80 mm Ø

◆ attelage arrière ou frontal

◆ avec ou sans déplacement latéral

◆ largeurs de travail de 1,30 jusqu'à 6,40 m



OTT
MACHINES AGRICOLES SA
ZOLLIKOFEN TEL. 031 911 40 40

FR, VD: F. Butty Tél. 026 663 52 02 Nat. 077 51 16 89
JU: F. Bolz Tél. 031 869 16 86 Nat. 077 52 21 06
GE, VD, NE, VS: J. Cl. Muller Tél. 021 862 71 66 Nat. 077 51 17 69

Mul

Prévention ou une vision plus nuancée

Les vues de Magadis Richardet, paysanne à Moudon et Véronique Tissot, paysanne à Moiry

«Répéter». C'est le mot qui revient sans cesse au cours de l'entretien que l'ASETA a mené avec deux praticiennes, paysannes très engagées dans la gestion leur exploitation. Répéter. Répéter les avertissements, les conseils, les défenses ... ce n'est jamais trop! Ouvertes au dialogue, elles analysent leur rôle, un rôle d'épouse, de mère, de gardienne qui requiert son lot d'anticipations pour que la vie quotidienne à la ferme se déroule sans heurts ni malheurs.

Comment réagissent vos maris face à la prévention des accidents?

Dans l'ensemble, nous ne pouvons pas trop nous plaindre, quoique ... il y a encore beaucoup à faire! Il faut dire que la peur du ridicule est encore bien ancrée dans l'esprit de nos époux. Cela signifie que mettre un masque pour exécuter certains travaux, ou se «pommader» les mains sont des actes qui se passent souvent à l'abri des regards ... Là, notre rôle est d'insister et de valoriser nos maris pour l'exemple qu'ils donnent aux enfants. Il y a tout une éducation à faire avec les garçons et les filles (puisque celles-ci seront aussi en mesure de reprendre l'exploitation paternelle), une éducation qui portera ses fruits à l'avenir, c'est certain. Pour cela il faut beaucoup de patience, prendre son rôle très au sérieux et surtout sensibiliser nos maris.

Un rôle difficile à assumer?

Bien que nous ayons suivi tout un enseignement pour former des ap-

renties, notre rôle est souvent bien lourd puisqu'il ne se limite pas uniquement à la supervision du travail familiale mais s'étend à la surveillance des camarades de jeux, qu'ils soient habitués à la ferme ou non, aux visites imprévues et ... aux jeunes filles au pair et apprenties. Si ces dernières nous accordent une aide indispensable dans le ménage, la différence d'âge entre l'aîné des enfants et la jeune fille en formation est souvent mince: jeune et insouciante, elle ne percevra pas les dangers avec le même réalisme que nous. Bien sûr, leur attitude dans ce domaine dépend beaucoup de leur propre milieu familial. Mais souvent, nous ne pouvons guère leur confier la garde des enfants pendant tout un après-midi, surtout s'il s'agit de bambins.

Quelle part de responsabilités pouvez-vous accorder aux enfants?

Ici, il faut considérer le caractère de chacun: pour certains, la peur les retiendra, pour d'autres elle sera stimulante, synonyme d'aventure! L'âge joue un rôle prépondérant. Certains enfants nécessiteront davantage de surveillance à l'intérieur tandis que d'autres exigeront l'œil constant d'un adulte dès qu'ils s'ébattent à l'extérieur. Il est important que les enfants soient attentifs aux dangers et cela aussi bien dans le ménage que sur l'aire de la ferme. Sitôt en mesure de comprendre, nous essayons de leur expliquer les conséquences de leurs actes. Mais il ne faut pas oublier que l'âge préscolaire, où la phase d'exploration est très dense, demande une grande vigilance. Même plus tard, les choses se compliquent parfois car le temps des «négociations» est arrivé: tout et rien se discute et il faut avoir



Deux paysannes engagées, Véronique Tissot de Moiry et Magadis Richardet de Moudon.

le courage de prononcer un «non» autoritaire et de s'y tenir. Cette interdiction, elle aussi, sera une forme de protection. Si le mot «discipline» est devenu impopulaire au gré des divers systèmes d'éducation préconisés ces quarante dernières années, il est bon d'en redire le sens.

Le permis G est-il adapté?

Il nous semble que passer ce permis G (tracteur + vélomoteur) à 14 ans est souvent prématuré, dans bien des cas, et que des cours pratiques de conduite sur tracteurs compléteraient cet enseignement. La théorie en soi est une bonne chose mais conduire un tracteur qui tire une lourde remorque ... n'est justement pas un jeu d'enfant! Là aussi, tout dépend de nos propres peurs. Certaines mères, par manque de confiance, seront paniquées à la vue de leurs enfants manipulant une machine ... alors que d'autres perçoivent mieux les capacités de leur progéniture!

Que pensez-vous de la prévention des accidents en général?

Le SPAA diffuse d'excellentes informations et nous profitons beaucoup des conseils donnés. Mais malgré toute notre bonne volonté, nous ne pouvons pas toujours les mettre en pratique parce que nos maris ne suivent pas les mêmes raisonnements ou n'ont pas la même attitude que nous face aux dangers. La réponse n'est pas

Reflet des Journées de prévention du SPAA 1997

Les femmes et les enfants d'abord!

Un titre qui en dit long sur les intentions du SPAA ... Prévenir, certes, mais aussi sensibiliser les femmes aux accidents qui surviennent dans le secteur agricole. Dans ce domaine, la paysanne porte souvent une lourde responsabilité: le manque de temps du partenaire, les enfants à surveiller, le foyer et le personnel de la ferme à gérer ... s'ajoute à cela une foule d'imprévus qui l'empêchent de veiller au grain. Atteindre d'abord les femmes, c'est aussi une manière de les rendre attentives aux dangers pour qu'à leur tour, elles puissent prévenir famille et employés.

qu'ils règnent en maîtres et seigneurs sur la famille et l'exploitation: leur approche, face à la manière de ranger le hangar ou d'organiser l'atelier, diffère simplement de la nôtre. En ce sens, nous aimerais lancer un appel aux écoles d'agriculture, aux conseillers et aux formateurs en général afin qu'ils mettent, eux aussi, tout l'accent qu'il convient sur la prévention: ce serait, là aussi une juste répartition des rôles!

Sé